

2023-01-02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 23 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 23 novembre 2022 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 7 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 7 décembre 2022 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-04 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la liste des dépenses et des paiements autorisés soumise pour la séance du 18 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la séance du 18 janvier 2023 et totalisant 3 396 074,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLÈRES RÉGIONALES ET DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt, en tant que présidente du comité régional culturel (CRC), mentionne qu'une rencontre de réflexion a été tenue en après-midi afin de discuter de la mise en œuvre de projets dans le cadre de la Politique culturelle.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS RELATIFS AUX QUOTES-PARTS 2023 PAR PARTIE DU BUDGET

M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les quotes-parts de la partie 1 du budget 2023 entre les municipalités de la MRC.

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

M. le Conseiller régional Richard Potvin donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les quotes-parts de la partie 3 du budget 2023 entre les municipalités de la MRC.

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

M. le Conseiller régional Vincent Deguise donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les quotes-parts de la partie 6 du budget 2023 entre les municipalités de la MRC.

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-19 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC

M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillée donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 306-19 relatif au traitement des membres du conseil de la municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, et plus particulièrement l'annexe 1 du règlement intitulé « Liste des comités et organismes visés par l'article 3 » afin d'y ajouter un comité et deux organismes.

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

M. le Conseiller régional Patrick Pélouquin mentionne qu'il ne participera pas aux délibérations concernant le prochain sujet à aborder compte tenu de son lien d'intérêt avec l'organisme concerné.

2023-01-05

COMMANDITE À L'ÉCOLE SECONDAIRE BERNARD-GARIÉPY POUR L'EXPO-SCIENCES 2022-2023

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue de l'École secondaire Bernard-Gariépy (ESBG) pour l'Expo-sciences locale 2022-2023;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a procédé à l'analyse de cette demande;

CONSIDÉRANT le consensus dégagé à la suite de cette analyse;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Denis Benoit

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC accorde, à même l'activité de fonctionnement de l'exercice en cours, une commandite de 500 \$ à l'ESBG à titre de partenaire « Prestige » de l'Expo-sciences locale, édition 2022-2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

* Excluant M. le Conseiller régional Patrick Pélouquin qui s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités).

2023-01-06

BUDGET 2023 - FINANCEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal du Québec toute partie du budget d'une MRC est adoptée séparément, par catégories de fonctions exercées par cette dernière;

CONSIDÉRANT que le budget d'une MRC comporte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions;

CONSIDÉRANT qu'une partie budgétaire regroupe l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

CONSIDÉRANT qu'aucune prévision budgétaire n'est adoptée par la MRC concernant la partie 5, laquelle inclut la fonction liée aux travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la partie 5 concerne les municipalités locales de la MRC, à l'exception de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

CONSIDÉRANT l'article 2.1 du règlement numéro 291-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires aux activités financières relatives à la partie 5 sont affectés à partir des revenus excédentaires liés à cette partie;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Patrick Péroquin

Que le Conseil de la MRC finance les dépenses de la partie 5 relatives aux travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau à partir des revenus excédentaires liés à cette fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2023-01-07

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 205-11 – ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE

CONSIDÉRANT le règlement numéro 205-11 décrétant une dépense et un emprunt afin de financer l'équité requise pour la construction et la mise en service du parc éolien Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel a entièrement réalisé l'objet de ce règlement, tel qu'énoncé à l'annexe de la présente résolution;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ce règlement a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu'il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu à cette fin de modifier, par résolution, le règlement d'emprunt numéro 205-11 afin d'ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
 Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que la MRC de Pierre-De Saurel :

- modifie le règlement identifié à l'annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante de la façon suivante : Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Montant de la dépense réelle » et « Montant financé » de l'annexe;
- informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution;
- demande au MAMH d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-08

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AUX COMPTES DE DESJARDINS ET DES PERSONNES AUTORISÉES DANS LE CADRE DES SERVICES OFFERTS PAR L'INSTITUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel est titulaire de plusieurs comptes à la caisse Desjardins Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que pour certains comptes la MRC a mandaté Développement économique Pierre-De Saurel (DÉPS) pour assurer le traitement et le suivi des dossiers d'aide financière de fonds gouvernementaux;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-357 désignant les signataires à ces comptes et les personnes autorisées à titre de gestionnaires d'AccèsD Affaires et EmployeurD ainsi que des cartes Affaires VISA et Accès Affaires de Desjardins;

CONSIDÉRANT la pertinence de mettre à jour ces désignations et autorisations puisque certaines personnes ne sont plus en poste;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillé
 Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC

- Autorise la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel à honorer, payer et débiter tout chèque portant deux signatures obligatoires selon la formule suivante : un élu et un fonctionnaire et dont les spécimens de signatures seront fournis à la Caisse pour chacun des comptes ci-dessous :
 - Comptes numéros **0580020** et **058025** relatifs à la gestion de la **MRC de Pierre-De Saurel**, les signataires autorisés sont :
 - M. Sylvain Dupuis, préfet ;
 - M^{me} Diane De Tonnancourt, préfète suppléante ;
 - M. Denis Boisvert, directeur général et greffier-trésorier ;
 - M. Sébastien Demers, directeur des finances.
 - Compte numéro **0580180** relatif à la gestion du **Fonds local d'investissement (FLI)**, les signataires autorisés sont :
 - M. Sylvain Dupuis, préfet ;
 - M^{me} Diane De Tonnancourt, préfète suppléante ;
 - M. David Plasse, directeur général de DÉPS
 - M. Denis Boisvert, directeur général et greffier-trésorier de la MRC.

- Compte numéro **008334** relatif à la gestion du **Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PME)**, les signataires autorisés sont :
 - M. Sylvain Dupuis, préfet ;
 - M^{me} Diane De Tonnancourt, préfète suppléante ;
 - M. David Plasse, directeur général de DÉPS
 - M. Denis Boisvert, directeur général et greffier-trésorier de la MRC.
- Compte numéro **0083462** relatif à la gestion du **Fonds local de solidarité (FLS)**, les signataires autorisés sont :
 - M. Sylvain Dupuis, préfet ;
 - M^{me} Diane De Tonnancourt, préfète suppléante ;
 - M. David Plasse, directeur général de DÉPS
 - M. Denis Boisvert, directeur général et greffier-trésorier de la MRC.
- Nomme les personnes ci-dessous à titre d'administrateurs principaux du service **AccèsD Affaires** pour tous les comptes Desjardins au nom de la MRC de Pierre-De Saurel :
 - M. Denis Boisvert, directeur général et greffier-trésorier;
 - M. Sébastien Demers, directeur des finances.
- Nomme M. Sébastien Demers, directeur des finances, à titre de gestionnaire du service **Employeur D** de Desjardins.
- Autorise les personnes ci-dessous à gérer le bassin de **cartes Affaires VISA Desjardins**, c'est-à-dire de procéder à l'émission, à l'annulation et à la modification des paramètres de ces cartes :
 - M. Denis Boisvert, directeur général et greffier-trésorier;
 - M. Sébastien Demers, directeur des finances.
- Autorise les personnes ci-dessous à gérer le bassin de **cartes d'accès Affaires**, c'est-à-dire de procéder à l'émission et à l'annulation de ces cartes :
 - M. Denis Boisvert, directeur général et greffier-trésorier;
 - M. Sébastien Demers, directeur des finances.
- Autorise le directeur des finances, M. Sébastien Demers, à effectuer toute autre transaction bancaire auprès de Desjardins.
- Mandate le directeur des finances, M. Sébastien Demers, pour assurer le suivi de la présente mise à jour auprès de l'institution financière.

Que la présente résolution remplace ou modifie, le cas échéant, les résolutions adoptées précédemment concernant ces désignations et autorisations, notamment les résolutions 2021-11-357, 2022-01-20 et 2022-04-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-09

FRR, VOLET 3 - APPROBATION DU CADRE DE GESTION MODIFIÉ DU PROJET « SIGNATURE INNOVATION » RELATIF AU CARREFOUR VIRTUEL RÉGIONAL D'ATTRACTION DE LA MAIN-D'OEUVRE

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-312 approuvant le cadre de gestion ainsi que les règles de fonctionnement du comité directeur, le tout conformément à l'entente signée entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que le cadre de gestion a été modifié depuis l'adoption de cette résolution;

CONSIDÉRANT le cadre de gestion modifié soumis aux membres du Conseil;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC

- approuve le cadre de gestion modifié relatif au projet « Signature innovation »;
- modifie la résolution 2022-11-312 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-10

CONFIRMATION ET AUTORISATION CONCERNANT LA CESSION À LA MRC DES ACTIFS DE LA PISTE CYCLABLE RÉGIONALE

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-328 appuyant l'organisme Réseau cyclable de la Sauvagine (RCS) concernant la cession à la MRC des actifs de la piste cyclable régionale;

CONSIDÉRANT que les représentants de la MRC et de RCS poursuivent les recherches d'informations auprès des intervenants impliqués dans ce dossier vers les années 2002-2003;

CONSIDÉRANT les grandes difficultés à obtenir, près de 20 ans plus tard, des informations précises sur les aides financières versées par les instances supérieures pour la construction de la piste cyclable régionale sur l'emprise ferroviaire abandonnée louée à la MRC par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que la cession à la MRC des actifs de la piste cyclable régionale sera, comme précisé dans la résolution 2022-11-328, financièrement bénéfique pour les deux organismes;

CONSIDÉRANT qu'il devient important de procéder au transfert de ces actifs afin de clore le mieux possible ce dossier;

CONSIDÉRANT que, selon des analyses préliminaires, des informations devraient parvenir à la MRC dans les prochaines semaines, ce qui permettra de clore le volet « recherches d'informations »;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
 Appuyée par : M. le Conseiller régional Patrick Pélouquin

Que le Conseil de la MRC confirme son appui au transfert des actifs et autorise les actions ci-dessous dès que les informations pertinentes auront été confirmées :

- conclure une entente notariée avec RCS pour confirmer la cession à la MRC des actifs de la piste cyclable, et ce, pour une valeur symbolique;
- élaborer et signer, avec RCS, une entente de gestion globale de la piste cyclable prévoyant, entre autres, un mandat annuel de mission d'audit pour ledit organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-11

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE AU POSTE NUMÉRO 1 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution 2022-11-339, prolongeait le mandat du représentant de l'UPA au poste numéro 1 du comité consultatif agricole (CCA) jusqu'au 18 janvier 2023;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement instaurant le CCA la nomination d'un membre ou le renouvellement d'un mandat doit se faire par résolution du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT les candidatures soumises par la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour pourvoir le poste numéro 1;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC nomme M. Gérald Brouillard à titre de représentant de l'UPA de la Montérégie au poste numéro 1 du comité consultatif agricole (CCA), et ce, jusqu'en novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-12

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS AUX ENTREPRISES AGRICOLES DE LA MRC QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME ALUS

CONSIDÉRANT le programme innovateur en agroenvironnement ALUS Montérégie consistant à valoriser et à assurer la pérennité des aménagements qui favorisent la protection de l'environnement en milieu agricole;

CONSIDÉRANT que le 14 décembre 2022 la Fédération de l'UPA de la Montérégie et ALUS Canada ont souligné les efforts des agricultrices et des agriculteurs qui se sont engagés, pour une période de 5 ans, à améliorer l'environnement en participant à ce programme;

CONSIDÉRANT qu'une somme totale de 106 000 \$ a été remise aux participants en guise de rétribution monétaire pour la mise en place d'aménagements durables sur leurs terres agricoles;

CONSIDÉRANT qu'en 2022 les aménagements rétribués ont été réalisés par 34 entreprises agricoles de la Montérégie dont 15 sont situées sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que l'année 2022 a été exceptionnelle puisqu'une superficie totale de 31,8 hectares de terres agricoles en Montérégie a été revitalisée, soit plus du double de la superficie des deux dernières années;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC est fier de la grande participation des productrices et producteurs agricoles de son territoire au programme ALUS auquel il contribue financièrement;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC félicite chaleureusement les producteurs et productrices agricoles ci-dessous pour leur participation au programme ALUS et les remercie pour leur précieuse contribution à la protection de l'environnement :

- MM. Louis-Frédéric et Louis R. Joyal – Ferme Genlouis/ Ferme Louis R. Joyal à Yamaska
- M. Louis-Frédéric Joyal – Ferme Genlouis à Yamaska
- M. Alexandre Méthot – Ferme Méthot Denis inc. à Saint-Aimé
- M. Stéphane Potvin – Les Entreprises Everi à Saint-David
- M. Claude Dufault – Ferme Claude Dufault à Sainte-Victoire-de-Sorel
- M. Claude Brouillard – Ferme G. Brouillard et Fils SENC à Saint-Aimé
- M. Renaud Péloquin – Ferme Ste-Victoire à Sainte-Victoire-de-Sorel
- M. Paul Caplette – Céréales Bellevue à Saint-Robert
- M. Pierre-Olivier Plasse – Ferme Berlo à Saint-Robert
- M. Martin Cournoyer – Ferme des Trèfles à Sainte-Victoire-de-Sorel
- M. Patrick Benoit – Ferme Patrick Benoit à Saint-Robert

- M^{me} Mélanie Brouillard – Ferme Bordelo à Saint-David
- MM. Jérôme et Gilles Brouillard – Ferme des Prés Verts à Saint-Aimé
- M. Martin Berger – Ferme Bermanic à Saint-Aimé
- M. Stéphane Lambert – Ferme Lambert SENC à Saint-David

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-13

DEMANDE AU MTQ CONCERNANT LE PONT CAMILLE-PARENTEAU POUR Y INTÉGRER LORS DES TRAVAUX DE RÉNOVATION/RESTAURATION UN LIEN CYCLABLE LIÉ À LA ROUTE VERTE NUMÉRO 3

CONSIDÉRANT que la MRC a loué du MTQ en 2001 l'emprise ferroviaire abandonnée (EFA) à partir de la route 132 dans le secteur urbain de la ville de Sorel-Tracy jusqu'à la limite est de son territoire à Saint-Gérard-Majella;

CONSIDÉRANT qu'une partie de cette EFA a pu être aménagée en piste cyclable régionale jusqu'à la municipalité de Saint-Robert et que déjà elle constitue un circuit très sécuritaire pour les jeunes familles et qu'elle permet aux cyclistes de se rendre sur la rive nord du fleuve via le service de traversier;

CONSIDÉRANT que la MRC a aménagé des sections cyclables de l'EFA entre le rang des Corbeaux et le rang Saint-Louis ainsi qu'entre ce dernier et la route 235 mais avec des tronçons non praticables;

CONSIDÉRANT que la route 235 donne un accès rapide au pont Camille Parenteau dans la municipalité d'Yamaska pour se rendre vers l'est;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2021-02-56 adoptée en février 2021, demandait au ministère des Transports (MTQ) d'étudier la possibilité d'élargir le trottoir du côté sud du pont Camille-Parenteau à Yamaska afin de permettre un lien cyclable sécuritaire de la Route verte numéro 3;

CONSIDÉRANT que, selon les informations reçues, le ministère des Transports du Québec (MTQ) prépare actuellement un appel d'offres pour la réalisation de travaux de réparation/rénovation à effectuer sur le pont Camille-Parenteau;...

CONSIDÉRANT que le prolongement de la piste cyclable régionale, lorsque terminé, créera à court terme un lien cyclable entre la ville de Sorel-Tracy et la route 235 à Yamaska;

CONSIDÉRANT que les cyclistes auront ainsi, à partir de cet endroit, la possibilité de se diriger vers la route 132 pour ensuite utiliser, vers l'est, ce pont;

CONSIDÉRANT que les cyclistes venant de l'est pourraient ainsi profiter de cette amélioration pour atteindre la piste cyclable régionale et se diriger vers Sorel-Tracy en plus de leur permettre un lien vers la rive nord du fleuve;

CONSIDÉRANT que la Route verte numéro 3 du réseau cyclable provincial longe la rive sud du fleuve Saint-Laurent via la route 132 ou par des réseaux en parallèle et que Tourisme Montérégie travaille présentement, en collaboration avec plusieurs organismes, sur la valorisation des réseaux cyclables en Montérégie afin de prioriser des liens sécuritaires vers, entre autres, les régions sises à l'est dont le Centre du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de plus en plus reconnue de développer les moyens de transports actifs;

CONSIDÉRANT que la MRC est toujours locataire de l'EFA localisée à l'est de la rivière Yamaska et que ce tronçon pourra éventuellement être aménagé comme piste cyclable régionale et intégré à la Route verte numéro 3;

CONSIDÉRANT qu'en parallèle à la présente demande la MRC prépare actuellement les plans et devis pour assurer à très court terme sur l'emprise ferroviaire abandonnée (EFA) la traversée de deux cours d'eau à l'est du rang Saint-Louis et de la route 132 près des limites municipales de Saint-Robert et de

Yamaska et qu'en plus le MTQ devrait procéder sous peu à la réparation d'un pont à structure localisé entre la route 132 et le rang des Corbeaux sur l'EFA;

CONSIDÉRANT que la MRC travaille actuellement au montage financier lié à la réalisation d'un tunnel sous la route 132 dont les plans et devis ont été approuvés par le MTQ;

CONSIDÉRANT la pertinence, dans ce contexte, de demander au MTQ d'ajouter, de préférence du côté sud, aux travaux issus de son analyse un couloir dédié aux cyclistes pour leur permettre de traverser sécuritairement ledit pont;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil demande au MTQ :

- d'étudier la possibilité de prévoir dans ses travaux de réparation/rénovation du pont un couloir, de préférence du côté sud, qui serait dédié aux cyclistes pour leur permettre de le traverser sécuritairement (Route verte numéro 3);
- de prévoir à sa programmation et dans son appel d'offres les travaux nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-14

ENCLenchement DE LA DÉMARCHE D'EMBAUCHE POUR LES EMPLOIS D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de procéder à l'embauche de ressources étudiantes pour pourvoir les emplois d'été ci-dessous :

- Un agent ou une agente de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles;
- Deux agents ou agentes affectés entre autres aux bandes riveraines;

CONSIDÉRANT que ces emplois d'été, d'une durée approximative de 12 à 15 semaines, s'adressent à des étudiants ou étudiantes de niveau collégial ou universitaire, idéalement dans le domaine d'étude relié à l'environnement;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Emplois d'été Canada, offre un financement afin d'aider les employeurs à créer des possibilités d'emplois d'été et que la date d'échéance pour présenter une demande était le 12 janvier 2023;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil :

- autorise l'enclenchement de la procédure d'embauche de trois ressources étudiantes, soit : un agent ou une agente de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles et deux agents ou agentes affectés à la protection des bandes riveraines;
- ratifie la demande de financement soumise à Emplois d'été Canada par la conseillère en ressources humaines et projets spéciaux de la MRC le 12 janvier 2023;
- nomme la conseillère en ressources humaines et projets spéciaux à titre de représentante de la MRC dans ce dossier, ainsi que le directeur des finances à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-15

APPROBATION - RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE DE LA MRC ET AJUSTEMENTS S'Y RATTACHANT

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-119 ratifiant l'organigramme de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que cet organigramme a été modifié en juin 2021 (résolution 2021-06-193);

CONSIDÉRANT qu'une restructuration des services s'avère nécessaire pour apporter des améliorations basées sur les observations cumulées depuis son entrée en vigueur, tout en tenant compte du départ de la directrice générale adjointe et greffière;

CONSIDÉRANT l'organigramme modifié soumis en ce sens aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT la proposition d'ajustement de la grille salariale du personnel cadre;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces changements a fait l'objet d'un consensus de la part des membres du comité administratif de la MRC en décembre 2022;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC :

- approuve, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, le nouvel organigramme de la MRC ainsi que la grille salariale du personnel cadre;
- confirme, conformément au nouvel organigramme, que :
 - M. Sébastien Demers est maintenant le titulaire du poste de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint (classe 6), lequel assumera d'office les responsabilités du Service des finances et de soutien à la gestion;
 - M^{me} Sonia Dumont est maintenant la titulaire du poste de directrice du Service du développement social et des ressources humaines (classe 5);
 - M^{me} Véronique Massé est maintenant la titulaire du poste de coordonnatrice au développement social (poste syndiqué).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-16

ENCLENCHEMENT DE LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIÈRE OU DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIER

CONSIDÉRANT la résolution 2023-01-15 approuvant le nouvel organigramme de la MRC et de ce fait la restructuration s'y rattachant;

CONSIDÉRANT que le poste de directrice et greffière ou directeur et greffier au Service des affaires juridiques est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens d'enclencher la procédure d'embauche afin de pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT la pertinence de donner le pouvoir au comité de sélection de confirmer l'embauche de la personne qui sera retenue, le tout afin de permettre son entrée en fonction le plus rapidement possible pour le bon fonctionnement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péroquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC autorise :

- l'enclenchement de la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de directrice et greffière ou directeur et greffier au Service des affaires juridiques;
- l'embauche de la personne recommandée par le comité de sélection au terme de cette procédure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres font l'analyse des demandes d'appui reçues.

2023-01-17

APPUI AUX MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE ET DE PAPINEAU – DEMANDE DE MODÈLES DE RÈGLEMENTS EN LIEN AVEC LE PROJET DE LOI 69 – LOI MODIFIANT LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Les membres prennent connaissance de la résolution 2022-11-234 de la MRC des Jardins-de-Napierville, laquelle appuie la demande de la MRC de Papineau adressée aux unions municipales concernant la production d'un modèle de règlement de démolition et d'un modèle de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie la résolution 2022-11-234 de la MRC des Jardins-de-Napierville et la résolution 2022-09-175 de la MRC de Papineau;
- demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de produire un modèle de règlement de démolition et un modèle de règlement sur l'occupation et l'entretien, le tout en lien avec les nouvelles dispositions gouvernementales en matière de patrimoine culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-18

APPUI AUX MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE ET DE PAPINEAU – DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC) CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DES MRC EN MATIÈRE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE (PROJET DE LOI 69)

Les membres prennent connaissance de la résolution 2022-11-237 de la MRC des Jardins-de-Napierville, laquelle appuie la demande de la MRC de Papineau adressée au ministère de la Culture et des Communications concernant le mode de réalisation, de consignation et de diffusion des inventaires du patrimoine immobilier.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel appuie les MRC des Jardins-de-Napierville et de Papineau dans leur demande au ministère de la Culture et des Communications pour qu'il fournisse aux MRC un cadre méthodologique et un système d'information national pour la réalisation, la consignation et la diffusion du patrimoine immobilier, le tout en lien avec les nouvelles dispositions gouvernementales en matière de patrimoine culturel.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Culture et des Communications, au député provincial de Richelieu ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-19

APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - PL67 – DÉROGATIONS MINEURES EN ZONE DE CONTRAINTES – DEMANDE DE MODIFICATION LÉGISLATIVE PORTÉE PAR LA FQM

Les membres prennent connaissance de la résolution 2022-R-AG425 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, laquelle interpelle la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant une demande de modification législative liée au projet de loi 67.

CONSIDÉRANT le contenu de cette résolution;

CONSIDÉRANT que la MRC, tout comme la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, a déjà appuyé la MRC de Matawinie dans ce dossier (résolution 2022-06-172) en demandant au gouvernement du Québec :

- Que les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soient revues relativement aux dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières afin d'en faciliter le traitement, tant pour le milieu municipal et régional que pour les demandeurs;
- Que cette démarche se traduise par une plus grande ouverture sur les enjeux régionaux;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui à la résolution 2022-R-AG425 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, demande à la FQM de porter ce dossier afin que le gouvernement du Québec revoie les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relatives aux dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-20

APPUI À LA MRC BROME-MISSISQUOI – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT LES IMPACTS LIÉS À LA COVID-19 ET AUX AUTRES VIRUS RESPIRATOIRES

Les membres prennent connaissance de la résolution 459-1122 de la MRC de Brome-Missisquoi, laquelle demande au gouvernement du Québec une aide financière destinée aux organismes municipaux pour compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires

CONSIDÉRANT le contenu de cette résolution;

CONSIDÉRANT que la MRC partage la position de la MRC Brome-Missisquoi dans ce dossier

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui à la résolution 459-1122 de la MRC Brome-Missisquoi, demande au gouvernement du Québec une aide financière destinée aux municipalités et aux MRC afin de compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires associés au prolongement de la crise sanitaire.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales ainsi qu'au député provincial de Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-21

APPUI À LA MRC BROME-MISSISQUOI – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT LE CADRE LÉGISLATIF LIÉ À LA TENUE DES SÉANCES VIRTUELLES

Les membres prennent connaissance de la résolution 483-1122 de la MRC de Brome-Missisquoi, laquelle demande au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif relatif à la tenue des séances et réunions virtuelles des municipalités et autres organismes municipaux dans certains cas.

CONSIDÉRANT le contenu de cette résolution;

CONSIDÉRANT que la MRC partage la position de la MRC Brome-Missisquoi dans ce dossier

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui à la résolution 483-1122 de la MRC Brome-Missisquoi, demande au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux afin de leur permettre, dans certains cas de force majeure, de tenir des séances virtuelles de leur conseil et de leurs comités.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales ainsi qu'au député provincial de Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-22

APPUI À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT – DEMANDES DE PROLONGATION DE DÉLAI - PROJETS RELATIFS AUX VOLETS 3 ET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Les membres prennent connaissance des résolutions 10154-11-22 et 10155-11-22 de la MRC du Haut-Saint-Laurent, laquelle demande une prolongation de délai pour la transmission des projets présentés dans le cadre des volets 3 et 4 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le contenu de ces résolutions;

CONSIDÉRANT que la MRC partage la position de la MRC du Haut-Saint-Laurent dans ces dossiers;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui aux résolutions 10154-11-22 et 10155-11-22 de la MRC du Haut-Saint-Laurent, demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une prolongation de délai minimale de deux ans pour la terminaison des projets « Signature Innovation » et « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » du FRR.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et au député de Richelieu ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-01-23

APPUI AUX MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS ET DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT DES MRC

Les membres prennent connaissance de la résolution CA-2022-12-16 de la MRC du Val-Saint-François, laquelle appuie la demande de financement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau adressée au gouvernement du Québec pour l'élaboration d'un plan climat à l'échelle d'une MRC.

CONSIDÉRANT le contenu de cette résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service de la gestion du territoire et de la coordonnatrice à la gestion des milieux naturels à la suite de l'analyse du dossier;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la résolution CA-2022-12-16 de la MRC du Val-Saint-François et la résolution 2022-R-AG376 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;
- demande au gouvernement du Québec de prévoir rapidement une contribution financière destinée à l'élaboration de plan d'adaptation aux changements climatiques ou du Plan climat.

Que copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales et au député provincial de Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres font l'examen de la correspondance.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance des invitations reçues.

2023-01-24

REMERCIEMENTS À M^E JOANIE LEMONDE

CONSIDÉRANT que M^e Joanie Lemonde a quitté son poste de directrice générale adjointe et greffière de la MRC au début de janvier 2023 afin de relever de nouveaux défis à la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la remercier pour sa précieuse contribution au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que, depuis son entrée en fonctions en mai 2019, M^e Lemonde, grâce à ses connaissances professionnelles, s'est avérée être une véritable référence auprès des membres du Conseil, de ses collègues, et également auprès des intervenants municipaux et régionaux;

CONSIDÉRANT qu'elle a également grandement contribué au maintien de bonnes relations au sein de l'équipe de la MRC;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des membres du Conseil de la MRC pour son dévouement, sa loyauté, son intégrité et son grand intérêt envers les responsabilités qui lui étaient dévolues;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC remercie chaleureusement M^e Joanie Lemonde pour l'excellent travail qu'elle a effectué à titre de directrice générale adjointe et greffière et lui souhaite beaucoup de succès et de beaux défis dans ses nouvelles fonctions à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Préfet Sylvain Dupuis procède à l'ouverture de la période de questions.

2023-01-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillée
Appuyée par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que la séance soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Sylvain Dupuis
Préfet

Denis Boisvert,
Directeur général et greffier-trésorier